

Le carnet de Sidoine - 74-02

31 octobre 2012

Print

Jean RODHAIN, "Le carnet de Sidoine", MSC, n°249, février 1974, p.3.

Le carnet de Sidoine

Question 1

- J'ai entendu dire que le Secours Catholique avait dû verser des sommes énormes à la douane dans un pays du Sahel pour l'arrivée d'un de ses avions chargé de vivres pour les enfants. Est-ce exact ?

Réponse :

- C'est totalement inexact. Les douanes locales taxent impitoyablement les petits colis personnels. Mais les envois massifs sont exonérés. Ce qui est exact, par contre, c'est que dans certains aéroports du tiers-monde, il existe des taxes d'atterrissage et qu'il faut parfois 24 heures de négociations pour en obtenir dispense lorsqu'il s'agit d'un avion de secours.

Question 2

- Avec de bonnes intentions, nos enfants ont collecté dans le quartier « pour ceux qui en ont besoin » des boîtes de lait. Cela fait bien un colis de 10 à 12 kilos. Mais nous ne savons qu'en faire ni où l'expédier.

Réponse :

- Ne l'expédiez pas à 10.000 kilomètres. Le prix du transport et les taxes douanières concernant les colis personnels forment un total prohibitif. Remettez votre colis à la Délégation diocésaine du Secours Catholique ou à la Conférence Saint-Vincent-de-Paul la plus proche : ils sauront discrètement trouver des destinataires parmi tant de personnes âgées qui se privent sans jamais rien réclamer.

Question 3

- Dans un récent numéro, « Messages » a parlé du versement de 1 % pour l'aide au tiers-monde. Je suis scandalisé de cette tendance taxatrice pour le Secours Catholique et je ne comprends pas que cette idée parafiscale ait été retenue.

Réponse :

Primo. - L'idée a été suggérée il y a plusieurs années par des familles qui cherchaient un moyen d'éviter l'incertitude dans leur désir de partage. Et celui qui convient avec sa banque d'un versement automatique de 1 % cherche à assurer la régularité de son partage en évitant la négligence ou l'oubli.

Secundo. - Chacun peut désigner pour transmettre ce 1 % vers le tiers-monde, soit le Secours Catholique, soit tel autre organisme de son choix. Quand vous versez au fisc vous ne pouvez

choisir l'affectation de votre impôt. Ici, au contraire, dans le vaste jardin de la Charité, vous choisissez librement votre fleuriste.

Question 4

- Quand on est de passage à Paris, est-il possible de venir visiter la chapelle du Secours Catholique ?

Réponse :

- Les portes de la petite chapelle Saint-Laurent, 106, rue du Bac, vous seront toujours grandes ouvertes. C'est une chapelle simple, obscure, toute centrée sur le Saint-Sacrement placé dans un four de boulanger, en souvenir du martyr du diacre saint Laurent. Cette chapelle ne se visite pas comme un musée : elle s'ouvre pour la prière dans une maison où on croit aux liens étroits qui réunissent charité et prière.

Question 5

- Notre foyer s'occupe spécialement des prisonniers. Je suis Visiteur à la Centrale de P. Ma femme visite régulièrement plusieurs familles de détenus et mes deux aînées l'accompagnent. Or, pour l'Année Sainte, on nous demande de faire quelque chose sur le plan de la réconciliation. Avez-vous des idées ?

Réponse :

- Mon idée c'est qu'il ne faut pas surcharger ce qui est déjà lourd. Que celui qui est immobile se réveille et cherche à réaliser des gestes de réconciliation, tant mieux. Mais celui qui prend sur son temps pour visiter la prison, il est déjà en avance sur le chemin de la réconciliation. Il nous précède tous. Mon idée c'est qu'il ne faut pas vous compliquer l'existence. Mettez l'esprit de l'Année Sainte dans vos démarches, et continuez en paix.

URL source:<https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1974/le-carnet-de-sidoine-74-02>